

**Tableau X : Études examinées, accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis
(selon un ordre chronologique)**

Haanappel, P.P.C. (1980).
Toh, Rex S. et Nathan S. Shubat (1985).
Dempsey, Paul Stephen (1987).
Dresner, Martin, Carolyn Hadrovic, et Michael W. Tretheway (1988).
Gillen, David W., Tae H. Oum, et Michael W. Tretheway (1988).
Gesser, Ira et David B. Vellenga (1989).
Morrison, Steve A.; Winston, Clifford; Bailey, E.E.; Khan, A.E. (1989).
Gillen, David W., Mark Hansen, et Robson Ramos (1990).
Korenic, John A. (1990).
Young, Joanne W. (1990).

Gillen, Hansen et Ramos (1990) ont effectué une étude de simulation selon un ensemble d'hypothèses, afin de prévoir les tarifs des transporteurs canadiens selon deux régimes transfrontières de rechange : a) une politique d'ouverture complète des espaces aériens, selon les principes énoncés dans le document de politique générale du Canada; et b) une politique de trafic aérien transfrontière libéralisé, qui est un peu plus restrictive que le document de politique générale des États-Unis. Selon les résultats de leur étude, ils prévoient que les transporteurs canadiens subiront une lourde perte dans le cadre de la politique d'ouverture des espaces aériens, mais qu'ils tireront parti, dans une certaine mesure, du régime transfrontière libéralisé.

Toh et Shubat (1985) ont résumé les caractéristiques dominantes des accords bilatéraux signés par les États-Unis avec différents pays et ont conclu que l'accord bilatéral avec le Canada est restrictif, notamment en ce qui a trait à l'accès aux routes, aux tarifs, à l'exploitation des vols affrétés, à la capacité et à la fréquence des vols. À notre avis, leurs observations sur la capacité et la fréquence sont erronées.